# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Situation des étudiants franco-libanais

Question écrite n° 40361

### Texte de la question

M. Jacques Marilossian attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la situation des étudiants franco-libanais résidant au Liban qui souhaitent poursuivre leur cursus en France. Bien que n'ayant pas accès aux différents systèmes de bourse déployés par Campus France, ils peuvent avoir accès aux bourses dispensées par le CROUS. Le traitement d'une demande de bourse par le CROUS se fait à partir du calcul des ressources de la famille et donc par rapport au taux de change officiel de la livre libanaise. Or ce taux subit les conséquences de la grave crise économique et sociale que traverse le Liban. En conséquence, les demandes de bourses auprès du CROUS par des étudiants franco-libanais se trouvent en dehors du plafond admis. Ce système est particulièrement pénalisant pour des étudiants qui ont également la nationalité française et sont des ambassadeurs de la francophonie. Il lui demande si elle compte examiner avec bienveillance la situation des étudiants franco-libanais pour que le plus grand nombre d'entre eux puissent poursuivre leurs études en France.

### Données clés

**Auteur :** M. Jacques Marilossian
**Circonscription :** Hauts-de-Seine (7e circonscription) - La République en Marche
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 40361
**Rubrique :** Enseignement supérieur
**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur, recherche et innovation
**Ministère attributaire :** Europe et affaires étrangères

### Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** 27 juillet 2021, page 5957
**Réponse publiée au JO le :** 21 septembre 2021, page